

PESTICIDES INFO

Enquête ATMO | Procès Villeneuve | Parempuyre | Lettre au Préfet

Enquête ATMO

L'agence régionale ATMO, chargée de la surveillance de la qualité de l'air a installé des capteurs dans différents endroits de la Région et trois d'entre eux - liés à la viticulture - nous intéressent : St Estèphe, le Jardin Botanique à Bordeaux et le Cognacais. Le rapport publié à l'automne dernier montre que nous respirons des taux de fongicides et insecticides alarmants. Notre association a lu ce rapport pour vous (voir l'article sur notre site "Des pesticides aussi sages que le nuage de Tchernobyl").

Procès Villeneuve de Blaye

Le 20 mars aura lieu le renvoi du procès de l'affaire de Villeneuve de Blaye au tribunal correctionnel de Libourne. Rappelons que, suite au malaise qui avait saisi une classe et son enseignante à Villeneuve, alors que deux viticulteurs épandaient autour de l'école le 5/05/14, un non-lieu a été prononcé le 7/09/17. La SEPANSO et Générations Futures ont fait appel et le 3/07/18 la cour d'appel a ordonné le renvoi de l'affaire. Un des viticulteurs en cause traitait en bio à l'aide de soufre et cuivre. L'autre viticulteur en conventionnel épandait les substances actives comme mancozèbe, mefenoxam, spirométhylamine, dont les effets, selon l'ARS, sont concordants avec les symptômes observés.



Edito

La Gironde est l'un des départements les plus gros consommateurs de pesticides et la viticulture tarde à opérer une transition devenue indispensable pour la santé publique et la biodiversité.

Pourtant, tous les indicateurs sont au rouge et le dernier révélé est celui des taux de pesticides dans l'air. Il bat tous les records, et dans les communes comme St Estèphe, les fongicides cancérigènes saturant l'air que nous respirons.

Bien sûr, les taux diminuent avec la distance et c'est pourquoi notre association, constituée après l'affaire de Villeneuve, se bat depuis des années pour faire augmenter la distance à laquelle on peut pulvériser au voisinage des établissements sensibles.

Nous avons écrit à nouveau au Préfet de la GIRONDE pour lui demander d'élargir à 200 m la zone dans laquelle il ne doit pas être possible de pulvériser des produits CMR (cancérigènes mutagènes, reprotoxiques) ou PE (perturbateurs endocriniens). Notre demande, soutenue par une dizaine d'associations, syndicats, parents d'élèves est toujours sans réponse.

Collège de Parempuyre

Notre association soutient les parents d'élèves du collège de Parempuyre qui s'inquiètent de la reconstruction du nouveau collège face aux vignes du château Clément-Pichon. Ils ont raison ! Nos associations anti-pesticides ont fait analyser le vin de cette propriété et on y retrouve en quantités non négligeables du FOLPEL (fongicide CMR) et du BOSCALID (anti-botrytique SDHi) ! [voir documentation CMR et SDHi sur notre site].

Nous les avons accompagnés dans leur démarche et la pression médiatique aidant, J.C. Fayat a décidé de convertir sa propriété au bio, "seule sortie par le haut" de la situation, a-t-il déclaré à la presse. Nous ne pouvons qu'applaudir et nous resterons vigilants pour que cette déclaration soit suivie de faits.

Lettre au Préfet

Comme l'an dernier à pareille époque, nous avons écrit une lettre au Préfet le 16/01/2019 demandant à le rencontrer pour lui faire entendre notre demande : **une zone de 200 m autour des établissements sensibles sans CMR ni PE**. Les signataires de cette lettre représentent les victimes de pesticides du département (AAT, CIMP), les médecins engagés contre les pesticides (AMLPE), les associations comme la notre (APHG, CLAP Léognan),

Notre association participe à un groupe de travail avec le CIVB et les différents partenaires régionaux. Nous demandons aux instances de la Gironde de s'engager de façon résolue dans un changement de pratiques : transition vers l'agriculture bio (que les pouvoirs publics doivent davantage soutenir) ou simple abandon des produits les plus dangereux comme les CMR ou les PE. Ce serait déjà un grand progrès.

La cave de Rauzan l'a fait en demandant à tous ses adhérents de ne plus utiliser ces produits. Pourquoi pas la **coopérative de Tutiac** en Haute Gironde ? Voir tous les **vins de Bordeaux** ?



Nous avons besoin de vous

Notre association a besoin de votre soutien actif et de votre adhésion pour continuer à mener ses démarches.

Envoyez votre adhésion (5 euros) en nous indiquant Nom, Prénom, adresse et courriel à :
APHG, 3 La Duranderie, 33710 Samonac.

Les statuts de notre association sont en ligne sur notre site.